

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 10 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 10 Décembre 2009 à 20H00

Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs BRAOUEZEC, LANDRY, LAMBERT, RUMEAU, LENTZ, VOREPPE.

Absent excusé : Mr BONNAFI

Secrétaire de séance : Mlle POUILLON Pascale.

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 22/10/09.

Suppression de la ZAC de la Plaine du Jard :

Mr le Maire fait le rappel du contexte de la création de la ZAC. Les motifs de la suppression de la ZAC tiennent aux conclusions défavorables rendues par le Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique ainsi que du contexte économique actuel qui ne permet plus de poursuivre l'opération dans les conditions initialement prévues, notamment avec l'aménageur. A l'unanimité le Conseil vote la suppression de la ZAC.

Autorisation à Mr le Maire de résilier le traité de concession. Avenant n°1 :

La Commune et Aménagement 77 décident de mettre un terme à la concession d'aménagement de la ZAC. Le traité de concession est résilié sans qu'il soit dû d'indemnité ni de part ni d'autre. Aussi Aménagement 77 renonce expressément à percevoir l'indemnité prévue au traité de concession et la Commune renonce à recevoir d'Aménagement 77 les participations financières pour la réalisation de la salle polyvalente. Il est convenu entre les parties que les honoraires versés par Aménagement 77 à des conseils juridiques dans le cadre de la mise en œuvre de la résiliation anticipée du traité de concession seront pris en charge à concurrence de 10 000 € HT. A l'unanimité le Conseil autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 résiliant le traité de concession.

Engagement d'une procédure de modification du POS :

Considérant que la suppression de la ZAC conduit à remettre en cause la pertinence des modifications apportées au POS dès lors que les terrains nouvellement classés en zone urbaine ne sont plus nécessaires à l'opération dans ces conditions, le Conseil Municipal souhaite engager une procédure de modification du POS pour rebasculer les terrains inclus dans le périmètre de l'opération en zone agricole. A l'unanimité le Conseil prend acte de l'engagement de procédure de modification du POS.

Demande de subvention pour la placette :

La Commune souhaite réaménager la placette du cœur du village. Le coût total des travaux est estimé à 108 680 € HT. Pour ce faire, la Commune sollicite l'Etat afin d'obtenir une subvention. Cette aide pourrait être accordée jusqu'à hauteur de 45 % du montant hors taxes. Par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme CALLOL, Mr LAMBERT), le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la demande de subvention.

Autorisation spéciale pour dépenses d'investissement avant vote du budget 2010 :

En raison du vote du budget 2010, courant mars et afin de pallier toute éventualité, concernant une dépense d'investissement urgente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement de cette dépense sur la section d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget 2009 sur les chapitres 20 et 21. A l'unanimité le Conseil autorise l'anticipation des dépenses d'investissement.

Renouvellement de la convention ATESAT avec l'Etat :

Le contrat arrivant à son terme, il y a lieu de le renouveler. Ce contrat consiste à assister la Commune à la gestion de la voirie et de la circulation, à l'entretien et à la réparation de voirie, à l'élaboration du contrat triennal de voirie et à d'autres missions. A l'unanimité le Conseil autorise Mr le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Questions diverses

➤ Mr BRAOUEZEC demande ce qu'il advient du Chemin du Moulin ? Mr LE MEUR l'informe que des panneaux allaient être posés afin d'informer les usagers de la dangerosité de cette route.

➤ Mr RICARD nous informe que samedi après midi les petits du village sont conviés salle du Conseil pour la projection d'un dessin animé et la venue du Père Noël et que dimanche les plus grands sont conduits à Paris pour assister au cirque de Pékin.

➤ Mme CALLOL nous informe qu'en partenariat avec Familles rurales sont organisés des ateliers sur le thème de Noël le samedi 19/12/09 à la Maison des Associations, que le 23/12/09 au Mille Club une initiation au poker sera proposée aux ados de 11 à 17 ans et que courant du 1^{er} trimestre 2010, le CMJ va organiser un loto afin de financer un défibrillateur pour la Commune.

➤ Mme THOMAS demande que la présentation de la placette ne se fasse qu'après les fêtes car elle trouve qu'avant la fin de l'année ce n'est pas judicieux.

+

➤ Mlle POUILLON nous informe que le CCAS, en collaboration avec le Comité de Parrainage des Anciens, organisent une galette des Rois.

La séance est levée à 21H10